

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	24
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	28

Date de la convocation : 22 février 2023

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA, M. MIGNOTTE, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. PERNOT donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. GRENIER donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. LOMBART donne pouvoir à M. POUX ; Mme ROYET donne pouvoir à M. OLIVIER ; Mme LACROIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Victor POUX

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. POUX est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons changé les chaises, elles sont plus confortables que les autres. Mais cette fois-ci, le problème c'est les tables !

Les anciennes chaises sont à l'Espace Associatif ou Flavien va les vendre.

Vous avez reçu la convocation en temps et en heure pour ce conseil. Vous avez également l'ordre du jour.

J'ai des excuses à vous présenter :

M. Clément Pernot me donne pouvoir,
M. Pascal Grenier donne pouvoir à M. David Dussouillez,
Mme Sophie Royet donne pouvoir à M. Laurent Olivier,
M. Nicolas Lombart donne pouvoir à M. Victor Poux.

J'ai plusieurs remerciements à vous communiquer :

Trans'Organisation remercie la municipalité pour la subvention attribuée ainsi que pour l'aide précieuse des services, l'implication et le soutien apportés dans le cadre de l'organisation de la Transju'Cyclo les 17 et 18 septembre 2022.

L'association Folk Pour Tous remercie la municipalité pour l'attribution de subventions.

La chorale « les Voix Amies » remercie chaleureusement la municipalité pour la subvention attribuée.

La Croix Rouge remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement ainsi que le versement du solde concernant leur participation au centre de vaccination lors de la pandémie.

L'Association des Conjointes Survivants FAVEC 39 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2022 qui permettra d'organiser dans les meilleures conditions leurs traditionnelles manifestations et ainsi assurer le maintien du lien convivial et solidaire entre les adhérents.

L'équipe enseignante de l'école Jules Ferry remercie pour la participation financière au projet de classe de mer à Quiberon.

L'association « Les Archers de Mont Rivel » remercie la ville de Champagnole pour l'aide apportée lors de l'organisation des différents concours.

Les Restos du Cœur remercient la municipalité pour l'attention et l'aide apportées une fois de plus en 2022. Et l'association remercie également pour l'attribution du jeudi dansant qui a eu lieu le 16 février dernier. L'argent récolté permettra d'apporter une aide supplémentaire aux familles en grande difficulté dont le nombre est en réelle augmentation.

Adoption de l'ordre du jour

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Vous avez reçu également le compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2022, qui vous a été adressé par mail le 29 décembre 2022.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce compte-rendu ? (*Néant*).

Non. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Victor Poux.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez reçu également les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation. Ce sont des renoncations aux droits de préemption et des arrêtés de tarifs, de loisirs extrascolaires, loisirs périscolaires et de location de véhicules et matériel municipaux, qu'on prend tous les ans.

Ça sert principalement à faire les PV de dommages quand on a du matériel abîmé ou qu'il y a un accident, ou quelqu'un qui dégrade des panneaux ou n'importe quoi. Donc ça aide à chiffrer le coût des panneaux, de la main d'œuvre, le coût du véhicule pour y aller, etc.

Et également les renoncations aux droits de préemption qui ont été prises par la commission d'urbanisme.

On va commencer par la première commission Sécurité, Personnel et Communication et je donne la parole à M. David Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez. - « Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
SERVICES TECHNIQUES Chargée de mission Pôle Ressources	AUCUN	Attaché (28/35 ^{ème}) au 13/02/2023

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et date susvisées. »

C'est une jeune fille qui est recrutée, au nom de Madame Lisa Ménétrier. Peut-être que des personnes la connaissent déjà, elle était à la Communauté de communes avant, elle s'occupait des fonds européens Leader. Ses principales missions se détermineront en quatre blocs : elle ira à la pêche aux subventions, toutes les administrations qui pourront nous suivre sur des dossiers, donc elle sera chargée de rechercher les subventions possibles sur des dossiers, elle aura pour mission principale tout ce qui concerne les marchés publics puisqu'ils sont totalement dématérialisés maintenant donc il y a beaucoup de remplissage informatique à faire, de dossiers à suivre.

Mission principale également, elle suivra toutes les assurances et contentieux, les contrats et les baux de la ville de Champagnole. Et enfin, elle aura une mission sur la politique énergétique : mise en œuvre et conseil, évaluation des décisions, recherche de nouvelles pistes d'économies.

Donc c'est un appui aux services techniques puisque beaucoup de dossiers sont dématérialisés et ça prend énormément de temps. Ce travail était effectué actuellement par Flavien et Philippe. Et donc quand ils sont dans les paperasses, ils ne sont pas sur les dossiers ou sur le terrain.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire. - Quand j'ai su que Lisa Ménétrier arrêterait de travailler à la Communauté de communes. Je l'ai vu travailler et d'ailleurs on lui avait confié au niveau de l'assainissement des dossiers pour présenter des subventions à l'Agence de l'Eau. C'est là que j'ai vu toute sa compétence en matière de subventions, c'est un domaine qu'elle connaît parfaitement. On passe très certainement, nous à Champagnole, à côté de subventions qu'on pourrait avoir droit mais par ce que c'est tellement « touffu » parfois quand on se penche dans les subventions européennes,

etc. Ça prend un temps infini et je préfère voir Flavien s'occuper de la gestion de tous les services techniques. Faire travailler sa matière grise pour améliorer la ville, plutôt que de faire de la saisie de dossiers, par exemple quand on lance un appel d'offres européen, car on a certains appels d'offres qui sont européens. J'ai vu une fois Laurent et Flavien, les deux, passer la journée dessus par exemple pour celui des achats pour le restaurant municipal. Là, on est en appel d'offres européen. C'est une usine à gaz épouvantable et également pour le marché des carburants, c'est pareil c'est un appel d'offres européen. Parce qu'on dépasse des seuils, tout dépend en marché de travaux, on peut monter énormément loin sans être en appel d'offres européen sur les montants. Par contre, on a certains montants de prestations, c'est relativement bas. Et quand c'est des marchés pour 3 ans, on dépasse tout de suite le seuil. Il y a également le suivi des contrats d'assurance et les contentieux.

Donc il y a ça, ensuite on a parlé de recherches de subventions. Cette dame ne coûtera rien en fait parce que le peu qu'elle va nous trouver des subventions, même pas le peu mais le beaucoup qu'elle va nous trouver, elle amortira largement son salaire. Également les tableaux de suivi pour les véhicules et l'exécution comptable des subventions. Ça sera à elle de suivre ça également.

Les marchés publics, c'est elle qui va rédiger toutes les pièces administratives et la publication des marchés.

Et aussi un autre point important, c'est la politique énergétique. Parce qu'on a donc mis un Monsieur économies d'énergies, un agent de maîtrise qui est à mi-temps. Il va vérifier avec son thermomètre, il regarde pour s'occuper de l'éclairage public, voir où il faut changer les ampoules, pour mettre tout en LED. C'est bien mais il faut aussi avoir un suivi, mesurer l'efficacité des décisions prises. Et donc ce sera elle qui sera en charge de comparer avant/maintenant pour nous dire là ça vaut le coût, là ça vaut pas le coût. On ne va pas partir faire feu de tout bois parce qu'isoler certains endroits pour économiser quelques centaines d'euros et que ce soit amorti sur 80 et quelques années comme on a nous a proposé une fois pour la gendarmerie. Voilà c'est tout, elle aura en charge ces différentes missions et je pense que son poste sera largement amorti et en fait au bout du bout elle ne va rien nous coûter, voire même elle va nous faire gagner de l'argent.

M. Dussouillez. - Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Merci.

M. le Maire.- Merci David. Nous passons à la deuxième commission, Développement Culturel, avec Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Convention Carte Jeunes

Mme Martin.- « La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, entre la Région Bourgogne Franche-Comté, Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

La Région effectue un remboursement de 5 euros par coupon. Ce dispositif concerne presque 500 personnes par an.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura.

La commission Développement culturel réunie le 21 février 2023 a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions avec la Région et Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté d'une part, avec Info Jeunes Jura d'autre part, dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes.

Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

3. Subvention à l'association « Musiques au fil de l'Ain »

Mme Martin. - « L'association « Musiques au fil de l'Ain » a organisé le dimanche 15 janvier dernier, un concert à l'Église de Champagnole, intitulé « Brass Five ». Il s'agissait d'un concert de qualité et qui a connu un beau succès.

C'était un quintette de cuivres dans lequel jouait notre directeur de l'école de musique, on avait notre prof de cor et notre prof de tuba. Plus deux autres musiciens.

L'association avait au préalable sollicité une subvention.

Les membres de la commission Développement culturel réunie le 21 février 2023 ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 300 €, telle que l'association le demandait.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention. »

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

Mme Delacroix. – C'est une nouvelle association ?

Mme Martin. – Non c'est Monsieur Stéphane Ganard qui préside, c'est une association qui est relativement récente mais qui existait déjà avant le Covid, il avait fait déjà un concert il me semble à l'Église, sur Sirod souvent.

M. le Maire. - C'est vraiment des pros, c'est de vrai bonne qualité.

Mme Martin. - Ils attendaient environ 60 personnes et ils ont eu un super article de presse et ils ont eu 160 personnes. Dont des gens descendus du Haut-Jura, qui ne savaient pas trop quoi

faire ce dimanche après-midi, donc c'était assez exceptionnel. C'était très bien.

M. le Maire.- C'est vraiment des concerts de grande qualité. Ils avaient arrêté pendant le Covid, donc on entendait plus parler d'eux depuis 3 ans et la pandémie étant en l'état où elle est actuellement, c'est reparti.

Merci Annelise. On va passer aux Affaires Sportives, Madame Arielle Bailly.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution de subventions aux associations

Mme Bailly.- Merci.

« La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 6 février 2023 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, nombre de licenciés, niveau pratiqué, éducateurs diplômés, l'animation pour la ville, etc... En fonction des critères, les subventions proposées sont les suivantes :

	Subvention totale pour 2023
Amicale Boule Champagnolaise	344.81 €
Archers du Mont Rivel	910.00 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 320.00 €
Basket Club Champagnole	22 500.00 €
Carreau Champagnolais	513.12 €
Champa'Bad	1 668.70 €
Champagnole Handball	3 300.00 €
Escrime	1 112.16 €
Entente Jura Centre Athlétisme	4 759.50 €
Gym Passion	696.00 €
Judo Club Champagnolais	5 040.00 €
Tennis Club	3 013.04 €
Tir Sportif	372.76 €
Twirling Club les Campanelles	423.21 €

Il est rappelé que pour les associations Champagnole Rugby et Football Club Champagnole, de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avaient été établies pour l'année 2021, conventions renouvelables deux fois. Elles demeurent donc valables pour 2023, avec des montants de 30 012.59 € pour le rugby et 37 155.55 € pour le football.

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an dernier :

	Subvention totale pour 2023
Argonautes du Jura	150.00 €
Aikido	150.00 €
Retraite Sportive	150.00 €
Club Rando	150.00 €
Champa Tonus Club	150.00 €
TOTAL	750.00 €

Attribution de subventions exceptionnelles :

Il s'agit de subventions aux associations pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville
= 400 euros.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des Masters de Pétanque
= 250 euros.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville
= 400 euros.
- Joyeuse Pétanque: dans le cadre de l'organisation du concours
= 400 euros.
- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre du Grand Prix cycliste de la Ville
(qui cette année aura lieu le vendredi 9 juin 2023) = 1400 euros.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Jurazimut : pour l'organisation du raid multisports, qui aura lieu les 3 et 4 juin 2023.
À noter que des animations et activités gratuites, encadrées et ouvertes à tous auront lieu le samedi après-midi à la Base de la Roche.
= 2 000 euros
- Entente Jura Centre Athlétisme : pour l'organisation du Marathon-Relais le 2 septembre 2023 = 400 euros.

Le versement de ces subventions exceptionnelles sera effectué sous réserve de la tenue des manifestations.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les subventions aux associations sportives selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

M. le Maire.- Je ne participe pas au vote, mon fils étant président d'une association.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

5. Subvention exceptionnelle Champagnole Rugby

Mme Bailly.- On y arrive.

« L'association Champagnole Rugby a sollicité une subvention concernant l'acquisition d'un minibus.

L'achat de ce véhicule a pour objet de faciliter essentiellement les déplacements des équipes juniors.

Le coût total est de 10 000 € TTC.

La commission Affaires sportives réunie le 6 février dernier a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 2 000 € ; le club a aussi déposé une demande auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 Euros à l'association sportive Champagnole Rugby. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

M. Binda.- Je veux juste dire qu'on n'a pas demandé auprès de la Région parce que la Région ne donne plus rien. C'était bien marqué dans la lettre qu'on ne demandait rien à la Région.

Mme Bailly. Voilà, vous avez demandé mais il n'y a plus rien, plus d'argent.

M. Binda.- Donc on aura aucune subvention de la Région.

M. le Maire.- On donne comme le Département

M. Binda.- Le Département donne ce que la Ville donne.

Mme Bailly.- C'est ça.

M. le Maire.- On a demandé au Département combien il donnait.

M. Dussouillez.- C'est parce que le prix du bus est en dessous de 10 000 €. Donc c'est 2 000 €.

Mme Bailly.- Oui, ce n'est donc pas la même somme que pour le basket ou le hand.

M. le Maire.- Le Département donne 4 000 € quand c'est des bus à 20 000 € et donne 2 000 € quand c'est des bus à 10 000 €.

M. Mignotte.- Y a combien de places dans le bus ?

M. Binda.- 9 places

M. Mignotte.- Mais vous ne pouvez pas mettre l'équipe ?

M. Binda.- Non

M. Mignotte.- Donc, il vous sert à quoi le bus ?

M. Binda.- C'est pour les gamins, y a des sélections, y a des stages.

Mme Bailly.- C'est marqué junior, pas senior.

M. Binda.- C'est quand les équipes sont en déplacement.

M. Mignotte.- Ca suffit pas un bus pour un déplacement.

M. Binda.- C'est plus pour les gamins

M. Dussouillez.- Un grand bus c'est au moins 50 places.

M. Binda.- C'est pour les gamins. C'est plus pour l'école de rugby.

M. le Maire.- Oui c'est pour ça.

Mme David Rousseau.- Comme le foot.

Mme Bailly.- Oui c'est ça.

M. le Maire.- Oui quand ils emmènent l'école de rugby à Lons, c'est pour les gamins.

M. Dussouillez.- Je voulais juste dire par rapport à la Région, s'ils remettent en place le dispositif, Champagnole Rugby aura été lésé.

M. Binda.- Normalement dans 2 ans, j'ai demandé. Pas avant.

M. Le Maire.- Dans 2 ans ?

M. Binda.- Oui, pas avant.

M. le Maire.- Parce qu'ils parlaient d'arrêter pendant 6 mois.

Mme Bailly.- Oui ils avaient dit 6 mois.
Je mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

M. Binda.- Je ne participe pas au vote.

Mme Delacroix.- Moi non plus je ne participe pas au vote.

(Unanimité).

Je vous remercie. On continue.

6. Convention avec le groupe scolaire Jeanne d'Arc : section sportive football

Mme Bailly.- « Le collège Jeanne d'Arc accueille une section sportive pour la pratique du football.

Une convention de partenariat existe depuis plusieurs années et doit être renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Cette convention entre le collège, le Football Club de Champagnole et la Ville prévoit la mise à disposition des installations de la Plaine de Jeux des Louaitaux.

La commission Affaires Sportives réunie le 6 février dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention relative à la section sportive du collège Jeanne d'Arc. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Y a-t-il des questions ? *(Néant).*

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Arielle. Commission suivante.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

7. Convention avec la société Girod Média : signalétique urbaine

M. le Maire.- On ne parle pas des affichages qu'il y a sur les sucettes ou sur les arrêts de bus. On parle des petits panneaux qui sont dans la ville pour signaler telle entreprise, telle activité, etc.

« La signalétique a pour objet de guider l'utilisateur en signalant les activités commerciales, industrielles, services ou équipements de proximité, les sites culturels et touristiques.

La commune de CHAMPAGNOLE a décidé de mettre en place un dispositif constitué de mobiliers, mono mâts, bi mâts et totems équipés de lattes, positionnés sur le domaine public communal.

La Ville n'envisageant pas de gérer directement ces dispositifs, a souhaité autoriser un opérateur privé à occuper temporairement le domaine public aux fins de mise en place d'une signalétique locale de proximité répondant à la nécessité d'informer les usagers du domaine

public communal sur la présence et le jalonnement des commerces, hôtels restaurants, services et équipements publics.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire d'en conclure une nouvelle pour une durée de 6 ans. Le tarif des lames louées aux entreprises et aux commerçants a évolué légèrement et la commune bénéficiera d'une borne tactile extérieure pour affichage de ses communications. En outre, pour 2 lames louées aux commerces, la commune disposera toujours d'1 lame pour sa signalétique institutionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette nouvelle convention avec Girod Médias. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Quand on parle de la borne tactile, c'est une borne qui sera vers France Services, en extérieur. C'est au titre de la redevance d'occupation du domaine public, donc c'est une borne tactile d'informations où dessus vous pourrez trouver les comptes rendus du Conseil municipal, toutes des informations pour tout l'affichage que l'on a à l'intérieur de la mairie, on pourra l'avoir aussi là-bas sur une borne.

David me dit que c'est une obligation de l'avoir en extérieur. Ce qui a de sûr, on l'aura en extérieur donc tout le monde pourra avoir toutes les décisions municipales à disposition vers France Services. Donc ça ne nous coûtera rien.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Mme Rigoulet.- Oui, par rapport aux panneaux publicitaires qui sont vers la Manufacture, qui sont en plein milieu de la piste. Est-ce que tu as pris des renseignements ?

M. Dussouillez.- Ils sont en train de les changer, je crois.

Mme Rigoulet.- Ils sont en train de les enlever ?

M. le Maire.- Oui, on est en train de déplacer tout ça.

Mme Rigoulet.- Oui parce que la semaine dernière, ça avait pas bougé.

M. le Maire.- Ca va être déplacé. Il y a ceux-là qui vont être déplacés. On a pris également contact avec une personne qui sortait des panneaux « oranges à 1 € » qui étaient en plein milieu et qui gênent toute la visibilité quand on sort des deux côtés. Donc tout sera réglé.

Y-a-t-il des questions ? (*Néant*). Pas de questions donc je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

8. Marché de travaux : aménagement des rues Foch et Berthod

M. le Maire.- « Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement des rues Foch et Berthod.

En effet, ces rues situées en centre-ville nécessitent une réhabilitation concernant l'aménagement de la voirie.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée, la date de remise des offres étant le 20 février 2023 à 14 h.

Après analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE Route a été retenue pour un montant de 169 999,46 € H.T.

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement général, article 215-1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes pièces nécessaires. »

Comme vous le savez on avait inscrit au budget l'aménagement de la rue Foch et de la rue Aimé Berthod. On a fait un appel d'offres. On a reçu 7 offres. On les a sur un tableau. Il se trouve qu'exceptionnellement on ne va pas prendre le moins disant. Enfin, je ne vais pas vous proposer de prendre le moins disant. Ce qu'on fait généralement.

On les a reçues et celui qui est le moins disant, c'était la SJE pour 148 958 €. Après en matière de moins disant, on a Eurovia 149 955,52 €. Donc vous voyez c'était extrêmement proche. Ensuite, c'est Eiffage Travaux Publics à 169 999,46 €, donc 170 000 €.

Après, on avait Bonnefoy qui a une solution de base à 179 469,00 € et une variante à 186 291,00 €. Et enfin Roger Martin à 199 502,00 €.

Ils sont classés dans l'ordre d'arrivée sur le tableau qui vous est présenté.

Donc on a plusieurs critères de notation : notation sur 40 aux entreprises au prix de l'offre sera donc de SJE à la note maximum de 40 parce que c'est le moins cher.

Eurovia qui était à « touche-touche », se trouve avec 39,73. Eiffage avec 35,04. Plus la facture augmente, plus la note baisse. C'est une proportion.

Ensuite, on a un critère environnemental. Généralement, c'est toutes des entreprises nationales qui savent remplir des bons dossiers pour avoir la note maximale et qui appliquent ce qu'ils disent. Il y a en tout 5/5. Et on a l'autre critère, c'était le délai et l'organisation du chantier.

Pour l'entreprise Roger Martin, quelque soit l'organisation, il prévoyait 6 semaines en 2 phases différentes et ils barraient la route.

Bonnefoy proposait en 5 semaines et ils barraient la route. Dans sa variante, c'est pareil, 5,5 semaines et 2 phases différentes afin de ne pas barrer les 2 voies du chantier en même temps. Ce qui implique un impact modéré sur la circulation. C'est pour ça qu'il a y une note de 45 sur 55. Et sur sa première variante, il a 40 sur 55.

Ensuite les candidats SJE barrent toutes les routes. Par contre, il y a une implication aussi sur le délai. C'est un délai de 5 semaines à 40 donc ça leur fait une note de 40 sur 55.

Eurovia barrait également la route 5 semaines ce qui fait la même note que SJE : 40 sur 55.

Et on a l'offre d'Eiffage ils nous font un délai de 4 semaines, dont 3 semaines sous circulation. Donc on ne barrera la route que quand on fera vraiment que la chaussée. C'est-à-dire, qu'ils vont faire les trottoirs d'un côté, après de l'autre côté. Et il n'y aura qu'une semaine barrée.

Donc il a 55 sur 55.

Voilà le récapitulatif. Il y a donc 3 offres qui ont 40, 2 à 45 et 1 à 55.

Donc quand on fait le récapitulatif des offres, l'offre la mieux notée, c'est l'offre d'Eiffage. Qui n'est pas la moins disante, mais du fait de l'organisation pour ne pas barrer la route pendant 3 semaines et le chantier ne dure que 4 semaines. Donc c'est eux qui se trouvent avec la meilleure note. Alors on a pris contact auprès de l'entreprise Eiffage pour savoir s'ils

assurèrent le coup. Parce que c'est bien de nous mettre ça sur le papier mais est-ce que vous allez réellement l'appliquer ? Ils ont répondu comment ils feraient et ne barreront pas la route les 3 premières semaines, la route sera réellement barrée que la 4^{ème} semaine.

C'est assez exceptionnel, compte tenu quand même de la difficulté que ça va mettre de barrer la rue des Jeux pendant 5 à 6 semaines comme certains le proposent. Une entreprise qui nous propose de ne la barrer qu'une semaine sur 4 semaines de travaux. La commission d'urbanisme a donc décidé de prendre Eiffage. Il y a 20 000 € d'écart de différence, c'est encore largement sous l'estimation que nous avons faite. On avait quand même prévu suffisamment d'argent au budget. Conclusion : nous proposons de prendre l'entreprise Eiffage pour un total de 169 999.46 € H.T.

Y-a-t-il des questions ?

M. Cusenier. - J'ai une question. Pour la semaine où la rue Foch sera barrée, les gens de la rue Général Leclerc rentreront comment chez eux ?

M. Tissot. - Bonne question.

M. le Maire. - À pied.

M. Cusenier. - Oui d'accord mais quand on a un garage, quand on a les courses. On sait pas si on peut passer par le Foch ou comment ?

M. le Maire. - Ce sera à revoir car c'est problématique. Cela ne durera qu'une semaine, autrement ça allait durer 5 semaines. Donc là, ça sera pour une semaine. Parce qu'on peut mettre dans les 2 sens mais il faut enlever une ligne de stationnement. C'est une question que l'on va se poser. On peut peut-être la remettre en double sens en enlevant une ligne de stationnement, je dis bien, puisqu'il n'y a que les gens de la rue.

M. Cusenier. - On verra bien.

M. le Maire. - Autre question ?

Je vais déjà mettre le marché au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

Comme on n'a pas un gros ordre du jour, on va vous présenter les plans de la rue.

On ne va pas changer fondamentalement le fonctionnement. Rue Foch, on a toujours du stationnement que d'un côté, donc on maintiendra un stationnement que d'un côté. On aura toujours l'arrêt minute qui est vers le cordonnier, ça change rien. Faudra qu'on revoie les arrêts minutes, qui étaient au-dessus, ils ont été supprimés. Ça sert plus à grand-chose. Donc il y a du stationnement tout le long. Dans la rue Foch, les garages sont tous côté gauche. Y a pas de garage côté droit, donc c'est pour ça qu'on peut mettre du stationnement partout d'un côté, sauf à l'endroit où il y a des garages en retrait, c'est le seul endroit où on ne peut pas mettre de stationnement. Donc on en remet plus loin.

M. Dussouillez. - Où est la boulangerie ?

M. le Maire. - Il y a le passage piétons là, et la boulangerie est dans le coin.

M. Tissot.- Ils vont être obligé de fermer pendant les travaux ?

M. le Maire.- On verra ça avec eux parce qu'ils souhaitent déménager leur boulangerie rue Clémenceau dans un magasin qui était disponible parce que la fille Es Souabni ferme son magasin de vêtements mais je crois qu'ils n'ont pas pu s'arranger avec parce qu'ils disaient qu'ils ont un autre projet. Ils cherchent activement un autre local. On va voir avec l'entreprise pour savoir si on peut faire un petit coin pour que les véhicules puissent s'arrêter pendant les 3 semaines et y aura une semaine qui sera très pénalisante pour lui. On fera tout pour qu'ils puissent encore vendre le pain dans la rue des Jeux. Sachant qu'on va inciter les gens à ne pas prendre la rue des Jeux pendant les travaux. Ce n'est pas la peine non plus d'envoyer tout le monde au milieu des travaux. On incitera mais on ne barre pas.

Du stationnement tout le long du côté droit, sauf qu'on va faire des avancées aussi pour les passages piétons afin que les piétons soient le minimum sur la chaussée.

Quand on est dans la Grande Rue, on voit très bien les piétons qui veulent traverser. Donc prévoir une avancée de trottoirs.

Ensuite on a les 2 passages piétons qui étaient existants. Faudra qu'on en profite vu qu'on va refaire tous les trottoirs pour remettre du stationnement du bon côté de la rue Aimé Berthod, pareil on change rien. Par contre, il faudra peut-être qu'on voit pour trouver quelque chose et améliorer cette fontaine. D'ailleurs, on s'était fait volé la statue. On l'avait retrouvée en Floride à vendre 15 000 ou 16 000 dollars chez un brocanteur en Floride. Toute repeinte à neuf, elle était toute belle. Y a un site où on déclare les œuvres d'art volées, et c'était un hollandais qui nous avait téléphoné qu'il l'avait trouvée sur le catalogue d'un brocanteur de Floride. On a tenté des démarches auprès de Paris, ça été lettre morte. Je ne vois pas comment. Ça aurait été un Picasso, peut-être que ça aurait ému un peu plus mais là, pour une statue à 16 000 dollars, ça n'a pas ému beaucoup de monde. Après on nous a dit mais on sait jamais y a peut-être eu plusieurs de faites. C'est peut-être pas la vôtre. Bref, donc elle a du faire le bonheur d'un brocanteur mais surtout d'un voleur. Plus que celui qui l'a acheté.

Donc les trottoirs seront en enrobé. Ils sont jaunes là, on mettra de la pépité dessus. On verra quand on fera le budget supplémentaire parce que quand on regarde bien ce qu'on a fait rue du Pavé, rue d'Ain ces trottoirs noirs ce n'est pas beau. Et mettre du béton désactivé, c'est embêtant car les gens rentrent chez eux et marchent dans le béton frais et laissant des traces de pas dedans. Mettre des enrobés colorés, ça coûte un bras. Donc la solution c'est de mettre ce qu'on appelle une pépité. Une pépité c'est une résine où y a du gravillon dessus, ce qui n'est pas glissant du tout et économiquement parlant c'est beaucoup plus intéressant que de mettre un enrobé noir, une pépité dessus pour le colorer plutôt que de mettre, surtout qu'il n'y a pas d'usure là-dessus, c'est des piétons, y a pas de giration, de véhicules sans arrêt. Y a quelques entrées de garages mais c'est pas ça qui casse tout. Une pépité c'est ce qu'il y a sur le plateau qui est devant chez Javaux, mais aussi sur le plateau qui est devant la Maison de la Presse. Comme quoi ça vieillit pas si mal que ça malgré la circulation. Vous voyez ça résiste au passage de nombreux véhicules. Ça sera ramené sur le trottoir, ça vieillit très bien et ça tient dans le temps.

Vous pouvez noter que l'on conserve la lignée d'arbres qui est devant chez Ripotot. Je ne sais pas dans quel état ils sont mais j'ai vu qu'ils avaient été taillés cet hiver. On les taille tous les ans et ils repoussent. C'est des survivants. On va essayer de les garder, on ne va pas essayer, on va y arriver, on les garde. S'il y en a un ou deux qui sont vraiment abîmés, on les enlèvera et en replantera des nouveaux.

Vaut mieux aussi laisser un certain temps entre l'enrobé sur trottoirs et la couche finale qu'on met dessus. Car ce ne sont pas les mêmes produits. Donc on peut avoir un problème d'adhérence. Et pour garantir qu'on n'a pas de souci d'adhérence, ce qui est bien, il faut attendre un an, que la pluie encore faut-il qu'il pleuve, lave et évacue toutes les huiles.

La rue des Jeux est quand même dans un sale état, c'est un boulet.

Je me souviens j'étais adjoint à l'époque de Jean Charroppin, peut-être au 2^{ème} mandat d'adjoint. C'était déjà tout cabossé. Et je lui avais dit on va mettre un petit tapis d'attente. Donc on avait mis un petit tapis d'enrobé c'était pour conserver l'espèce de petit caniveau afin d'évacuer l'eau, il fallait bien ruser, et c'est pour ça c'était un petit tapis d'attente. Il date donc de pas loin de 20 ans. Donc ça devait être en 2006 ou 2007. Donc on peut y aller. Le petit tapis d'attente a bien attendu !

On poursuivra par la rue Général Leclerc. Pourquoi pas tout faire cette année ? Parce que la rue Général Leclerc est déjà beaucoup plus large. Il y a du stationnement des 2 côtés, faut vraiment repenser le projet en déplaçant la bordure côté gauche afin de laisser les stationnements sur la route et non pas à moitié sur le trottoir. C'est une astuce qu'on avait trouvée parce qu'à l'époque il n'y avait qu'une ligne de stationnement rue Leclerc. Et j'avais fait mettre des enrobés à froid pour pouvoir grimper sur le trottoir. Avec le temps, les enrobés à froid sont repartis et ça a plus de 20 ans. Donc on avait trouvé une solution, mais quand on refera, on va bouger les bordures, resserrer contre les façades. Le trottoir est très large, ça sera pas un souci. Mais il faut déplacer toutes les bouches qui avalent toutes les eaux de pluie, on appelle ça un avaloir. Ça sera un boulot assez conséquent et il y a un petit souci avec l'assainissement sur le bas de la rue Leclerc. Enfin, je souhaiterais qu'on remette un deuxième tuyau pour prendre le maximum d'eaux pluviales. Vous savez que le chantier d'assainissement a démarré dans Champagnole. Le but est d'enlever les eaux pluviales de la station d'épuration et on a d'énormes surfaces qui sont étanches avec tout le parking qui part sur la rue Leclerc, et ça ça part à la station d'épuration. Donc je voudrais que l'on refasse un petit réseau pour récupérer ces eaux qu'on appelle parasites en matière d'assainissement pour les emmener directement dans la Londaïne, qui passe sous l'ancien « bain douches ». Et suite au passage caméra, on a détecté également dans le réseau d'assainissement existant, deux endroits très ponctuels où il faudra creuser et reprendre, échanger 2 ou 3 mètres, le réseau est en bon état.

La largeur des chaussées : il y aura 6 mètres entre bordures. 6 mètres réservés.

Les trottoirs feront la largeur quelque peu variable mais seront conformes à minima au passage de fauteuils roulants, 1m40. Ensuite, on a 6 mètres pour mettre la chaussée et le stationnement.

Une voiture mesure 1.70 ou 1.80 mètres de large à peu près en gros. Ce qui fait qu'il restera encore bien 4 mètres pour passer avec camions, bus, sachant que les camions ne sont pas légion. Les semi-remorques n'ont rien à faire ici, d'abord c'est interdit. Donc il restera plus de 4 mètres pour passer avec des voitures.

Rue Aimé Berthod, on aura 6m20 avec un trottoir confortable. Il faut toujours favoriser un trottoir plus large et confortable pour servir à la desserte locale, et prévoir un plus petit. Plutôt que de faire 2 trottoirs moyens, je préfère qu'on ait un trottoir large plus un plus petit.

M. Delfau.- Les travaux seront prévus en avril afin d'éviter tous les ponts du mois de mai et que ça rallonge le délai.

M. Tissot.- En avril ?

M. le Maire.- Oui, en avril, comme ça c'est terminé pour les ponts du mois de mai. Parce qu'après avec les ponts du mois de mai...

M. Dussouillez.- Et il y a les défilés !

M. le Maire.- On défilera ailleurs, c'est pas à cause du défilé du 8 mai qu'on va faire les travaux en avril.

Si jamais on vous pose la question, pourquoi vous ne faites pas tout ? C'est une question financière. On fait sur 2 ans, par étape. On verra quand on va faire le compte administratif au prochain conseil municipal. Il va rester quelque argent de 2022 mais comme on a des incertitudes au niveau de la rémunération de notre personnel de la mairie. Il y a sûrement 3 % qui vont tomber

en juillet, ça doit représenter à peu près 150 000 €. Il faudra donc prévoir également dans le budget de fonctionnement de pouvoir payer cette augmentation.

M. Tissot.- Il faut voir aussi ce qui est important c'est notre incidence de l'électricité compte tenu qu'on a eu un hiver quand même plutôt clément. L'importance de nos économies aussi.

M. le Maire.- On ne sait pas mais on ne va pas lancer le débat ce soir mais on a fait aussi une demande pour être plafonné à 180 € le mégawattheure au niveau de l'électricité. Mais on n'a pas de nouvelles. C'était une proposition plafonnée pour les collectivités. Je vous rappelle qu'on doit avoir une augmentation de 340 %. Ça fait pas loin de 900 000. Mais il se peut que ça marche donc ça ferait que les 900 000 soient largement abaissés au niveau de la consommation. On a encore beaucoup d'incertitudes donc on avance pas à pas dans notre budget.

C'est pour cela que ça aurait été imprudent de prévoir dès le mois de décembre toute la rue des Jeux, Foch, rue Aimé Berthod plus la rue Général Leclerc. Voilà pourquoi. Si on peut faire, on fera.

Y a-t-il des questions sur ces travaux ?

Mme David Rousseau.- J'ai une question quand est-ce que l'on fera les autres ?

M. le Maire.- Vous leur direz l'année prochaine.

Pas d'autres questions ?

On passe au sujet suivant s'il n'y a pas de question.

9. Aménagement de la rue d'Ain : avenants aux marchés de travaux

M. le Maire.- « Les travaux de réaménagement de la rue d'Ain sont en cours d'achèvement, cependant l'emprise des travaux ayant été étendue, notamment au niveau de la Rue du Chalet et de la Rue de l'Horloge, des travaux complémentaires nécessitent la signature d'avenants.

Les avenants que je vais vous proposer ce ne sont pas du tout des avenants dû au marché, à l'entreprise, c'est des avenants sur des décisions qui ont été prises. On faisait la rue d'Ain. On avait fait un projet sur la rue d'Ain, après on a été interrogé sur les ruelles, que fait-on des ruelles ? Ruelle de l'Horloge, et les 3 ruelles et donc on a constaté derrière qu'il y avait quelques réseaux dits humides (l'eau et les égouts). Tant qu'on était là-bas et qu'on avait l'entreprise et qu'on avait des prix intéressants, on a dit qu'est-ce qu'on fait ? Tant qu'à faire on a repris de l'assainissement et de l'eau dans des ruelles, vu qu'on était là-bas. Et quand vous avez des ruelles de 3m de large et que vous faites une tranchée en plein milieu. Il ne reste plus grand-chose de la chaussée. Elles étaient déjà plutôt en mauvais état donc tant qu'à faire, il fallait refaire en même temps les enrobés.

Je vous propose donc ces avenants. Ils se décomposent de la manière suivante :

Lot 1 Réseaux humides : avenant de 33 283.00 € H.T portant le montant du marché de 258 506.00 € H.T. à 291 789.00 € H.T.

Lot 2 Voirie : avenant de 26 013.32 € H.T. portant le montant du marché de 98 713.50 € H.T. à 124 729.82 € H.T.

Je répète parce que c'est important, ce n'est pas des avenants demandés par l'entreprise. C'est nous qui avons demandé à l'entreprise de faire des travaux supplémentaires. Il y a une nuance.

Pour le lot 2, c'est la réfection de toutes ces ruelles parce qu'on avait changé les réseaux en dessous donc il fallait bien refaire la chaussée. Ça passe donc de 98 713.50 € à 124 729.82 €.

Voilà une petite partie de l'excédent 2022 déjà engloutie. On n'aime pas trop passer des avenants mais là ce sont des décisions qui ont été prises sur le terrain en réunion de chantier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux supplémentaires et autoriser le Maire à signer les avenants des marchés avec les entreprises et toutes pièces nécessaires. »

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

10. Vente de matériel

M. le Maire.- « Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée le 20 février 2023 à 14 h concernant un véhicule utilitaire mis à prix à un montant de 4 000.00 €. La vente a été conclue pour un montant de 8 012.00 € par la société Les Truites des rivières.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées ci-dessus et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Vous savez que j'ai délégation pour signer et vendre et pour aliéner des biens de gré à gré jusqu'à 4 600 €. Mais quand Flavien vend bien, 4 600 € ça ne suffit pas !

C'est donc un petit fourgon benne que l'on va vous montrer en photo.

Il a donc été vendu 8 012 €. Il a été mis aux enchères. On l'a mis aux enchères à 4 000 € et il est monté à 8 012 €. C'est la société, si vous connaissez, Les Truites des Rivières, qui est basée à Morez et qui a également la pisciculture des Planches près d'Arbois.

Mme Girod.- 8 000 € ?

M. le Maire.- Celui qui l'a acheté a de très bonnes raisons d'avoir fait monter les enchères à ce prix-là. Il a 170 000 km. Et il était de 2003.

Mme Girod.- Et il passe encore au contrôle technique ?

M. le Maire.- Il a 20 ans et il est passé au contrôle technique.

M. Mignotte.- Il est vendu là ?

M. le Maire.- Oui, pourquoi tu voulais l'acheter ?

M. Mignotte.- Oui. En fait, il y n'a que la benne qui est rouillée.

M. le Maire.- Globalement, il est peut-être en bien meilleur état car il en a peut-être un qui a 30 ans. Donc il en prend un qui a 20 ans.

Mme Bailly.- Tout se vend.

M. le Maire.- Autrement la cabine, quand tu regardes comme ça il se tient bien. Il a encore belle allure. Donc 8 012 € et il nous faut délibérer pour la vente de ce véhicule.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

11. Convention avec le SIDECE : éclairage public

M. le Maire.- Je donne la parole à Monsieur David Dussouillez.

M. Dussouillez.- « Une subvention peut être allouée par le SIDECE aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2023.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 681 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Cette convention a été signée avec la Ville le 25 septembre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 20% du SIDECE dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires. »

C'est-à-dire qu'on signe la convention en fait.

M. le Maire.- C'est tous les ans car ils nous accordent une subvention. Donc on prend cette subvention tous les ans et on délibère tous les ans. Cette subvention va servir à remplacer aussi des luminaires énergivores par des Leds.

M. Dussouillez.- Je mets au vote.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

12. Vente de terrain Sur Valières : rectificatif

M. le Maire.- « Par délibération en date du 5 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession du lot n° 49 du lotissement « Sur Valières » à la SCI PERRIN.

Or, une erreur sur le prix de vente a été constatée.

Il convient de se prononcer quant à la cession de ce lot, selon le prix fixé précédemment par délibération, soit 30 € H.T., conformément à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m²	Prix TTC
49	801 m²	SCI PERRIN représentée par PERRIN Thomas	30.00 €	27 455.52 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires. »

C'est un rectificatif, il y avait eu une erreur parce que c'est un terrain qui était classé dans les terrains à 30 € et on avait délibéré à 35 €. Donc par correction, je vais vous demander de redélibérer pour le remettre au prix initial qui était sur le tableau fait au départ.

Vous voyez les terrains à 30 € c'est la fin, il n'y en aura plus.

Je ne parle pas du lotissement en Valières existant, mais pour le prochain lotissement, ce sera 50 €. On ne peut plus rester à des tarifs comme ça avec le coût des travaux qui augmente, etc. On a toujours dit qu'on n'était pas là pour faire du bénéfice sur la vente. Il faut que l'opération en gros soit à zéro, à peu près. Et ensuite ce qu'il y a d'intéressant, c'est les taxes récupérées tous les ans sachant qu'une maison apporte à la ville, selon la taille de la maison, au moins 1 500 €. Et il n'y a pas qu'à la commune. Je parle encore des deux taxes parce qu'on a encore la compensation de la taxe d'habitation par l'État et la taxe foncière.

Une maison rapporte à la commune. Quand on en fait 50 d'un coup, multiplié par 2 000 avec l'exonération de 2 ans mais 2 ans c'est vite passé, ça commence à vite faire de l'argent. Il faut savoir perdre 10 000 € pour gagner 100 000 €.

C'est donc le lot 49 d'une superficie de 801m², on avait délibéré par erreur à 35 €. C'est un terrain qui est vers la déviation de la RD 5 et donc je vous demande de redélibérer pour le ramener au prix initial qui était d'ailleurs affiché sur ce lot-là., donc de redélibérer à 30 € ce qui fait 5 € sur 800 €, ça fait une différence de 4 000 €, c'est pas ça qui va mettre l'équilibre du projet en difficulté.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Mme Bailly.- Il reste beaucoup de terrains sur Valières ?

M. le Maire.- Non, c'est tout réservé.

Lotissement Sur Valières, les travaux ont commencé.

La parcelle où il y a 4 nouvelles parcelles divisées avait été prévue pour éventuellement des investisseurs qui voulaient faire du locatif ou mise à la vente. On n'a pas eu de preneur pour cette grande parcelle donc on l'a recoupée en 4. On a fait 4 parcelles qui ont été attribuées. On a déjà délibéré, c'est vendu, c'est payé.

Ensuite, on avait une parcelle qui nous restait, elle fait 5 300 m² ou 5 400 m².

C'est pareil, il y avait un investisseur pontissalien qui s'était intéressé et puis finalement il a renoncé. Sachant que l'on a prévu beaucoup plus de lots sur le lotissement qu'il n'y en avait de dessiné. Parce qu'autrement après, il faut modifier le règlement de lotissement et quand les parcelles sont vendues, il faut obtenir l'accord de plus de la moitié au moins, les deux tiers je crois, des propriétaires qui n'en n'ont strictement rien à faire et ne nous répondent même pas. Donc il faut prévoir avant, il y avait 54 lots sur le plan, mais on en avait déclaré 75 ou 80 dans l'autorisation de lotir. Ce qui nous permet de redécouper la parcelle 40. Les travaux ont commencé. Au lieu de la vendre d'un seul bloc.

Donc on a refait 6 lots qui ne sont pas encore vendus mais qui sont attribués. On a une liste d'attente énorme. C'est 2 feuilles A4. Il y a entre 40 et 50 personnes.

6 lots et ce qui fera en fait 10 maisons. Il y a des maisons jumelées. Donc ça nous fait 10 maisons. 10 taxes.

M. Mignotte.- Combien y-a-t-il de terrain là en m² ?

M. le Maire.- 5 300 en tout.

M. Mignotte.- Faut le vendre, vous n'allez pas en faire quoi ?

M. le Maire.- Lequel ?

M. Mignotte.- Celui dont vous parlez, faut le mettre en vente.

M. le Maire.- Mais ça y est, c'est ce que je viens de dire. C'est vendu.

M. Mignotte.- Pour l'instant c'est une zone de stockage ou de remblais.

M. le Maire.- Non mais ça y est on attaque les travaux. Le stockage part.

M. Mignotte.- J'ai bien vu, mais il faut y vendre pour construire.

M. le Maire.- Oui, c'est fait.

M. Mignotte.- Je disais à ma voisine qu'il y a 15 ans, ça a fait tout un patacaille parce que le lotissement d'avant, il y avait la déviation qui passait et ça gênait et aujourd'hui on construit à 10m de la déviation et ça ne pose plus de problème.

M. le Maire.- Comme quoi la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain.

M. Mignotte.- Voilà, c'est ce que j'explique à ma voisine que je viens de découvrir ce soir !

M. le Maire.- Donc on fait 6 lots avec 10 maisons dessus dont 2 jumelées et 1 triplète.

Mme Girod.- Elles sont un peu collées l'une et l'autre.

M. le Maire.- Ça c'est du locatif. Je suppose que ça été vendu.

Vous voyez 10 maisons sur 5 300 m². Vous voyez l'évolution. Avant on était à 1 500 m² par maison, on est descendu à 1 000 m², à 800 maintenant. Ça ressort.

Les travaux ont commencé donc vous allez voir construire 10 maisons, j'espère dès cette année. Parce que tout est attribué. 4 lots d'un côté et 10 ici donc ça fait 14 maisons supplémentaires. Il y a une très très grosse demande. Donc on va se pencher sur le Petit Parc.

M. Mignotte.- Il y a une très grosse demande et il n'y a plus de terrain sur Champagnole.

M. le Maire.- Si, la preuve.

M. Mignotte.- Entre ça et 50 parcelles comme il y avait y a 3 ou 4 ans, il n'y a plus de terrain à Champagnole.

M. le Maire.- On va aménager ensuite le bas du Grand Parc, ce qu'on appelle le Petit Parc. On va lancer le dossier, afin que les maisons puissent se construire au printemps prochain. Il va y avoir encore 20.

On en avait discuté et on voulait reconquérir l'espace des Forges. On a fait des analyses et elles ne sont pas bonnes. On a trouvé des sols pas bons, il y a une dalle de béton dessous, des remblais par-dessus.

M. Mignotte.- Et vous n'avez pas regardé pour faire des maisons vers Intermarché, leur abri et la gendarmerie ?

M. Dussouillez.- Ce n'est pas à nous Intermarché.

M. le Maire.- Ce n'est pas à nous Intermarché. Intermarché doit pour l'instant prendre la décision de savoir s'ils rasent et ils reconstruisent un magasin ou pas.

M. Mignotte.- Je vous demande parce qu'il y a des investisseurs qui regardent cette partie-là et s'ils ne te consultent pas...

M. le Maire.- La gendarmerie, il y a 6 logements qui appartiennent à la commune plus les bureaux. Cette partie appartient à la commune mais le restant appartient à la Maison Pour Tous.

Pour l'instant les gendarmes sont encore dedans. On verra bien ce qu'on en fera quand cela sera libéré. Pour l'instant, nous en sommes là.

On avait eu une réflexion qui vous avait été présentée au Conseil, une étude qui avait été réalisée par Etienne Guinchard. Il s'était penché sur 3 secteurs : le secteur des Forges, mais on ne pourra pas construire là-bas. Ça ne sera pas possible dans l'état actuel des choses.

Il y a le secteur de l'ancien hôpital. Et le secteur de l'ancienne école du Boulevard, où il y a déjà une maison jumelée qui a été construite par un particulier et une qui doit être en construction.

Ce seront des secteurs à reconquérir. Avec Flavien, on en parle pratiquement tous les jours. Si vous prenez le site de l'Ancien Hôpital, c'est 7 000 m² en plein centre-ville. Le secteur du Boulevard ça doit être 5 000 m², en plein centre-ville. C'est bien évident que ça ne sera pas de la maison individuelle, mais des petits collectifs. Mais aussi, il faut trouver un site pour accueillir des jurassiens du Haut Jura qui vendent des maisons chères à des gens qui travaillent en Suisse et qui auront des moyens d'investissement importants et qui souhaitent avoir des appartements de qualité. Et on manque cruellement de ce type d'appartement à Champagnole. Il y a donc une réflexion à ce sujet. J'y pense presque tous les jours. Il va falloir trouver des solutions.

M. Mignotte.- Ça fait 20 ans que c'est comme ça. Ça fait 20 ans que les retraités frontaliers ne trouvent rien à Champagnole.

M. le Maire.- Oui parce qu'il faut des investisseurs qui fassent aussi des logements de qualité. Ce n'est pas le rôle de la ville. C'est un problème.

M. Mignotte.- C'est ça mais il faut libérer du foncier en centre-ville.

M. le Maire.- Il va falloir peut-être aussi raser quelques espaces dans le centre, pour faire du parking. Parce que les gens veulent bien venir habiter dans le centre à condition de pouvoir se garer. Je ne parle pas des maisons de façade, qui sont façade sur rue. Je parle des constructions à l'arrière. Parce qu'il y a beaucoup de maisons qui sont entre les deux rues. Voire même derrière la rue des Jeux.

On en a conscience. Pour l'instant, on est en train de terminer cette grosse opération-là. Je voulais vous montrer tout ça vu qu'on parlait d'habitat.

Vous avez des questions ? (*Néant*).

Ce sont des sujets qui me passionnent rapidement.

On va passer au sujet suivant.

HORS COMMISSION

13. Camping de Boÿse : avenant au bail

M. le Maire.- « Pendant plusieurs décennies, le camping de Boÿse a fait l'objet d'une exploitation municipale. Ce mode de gestion était devenu inadapté et d'importants investissements étaient nécessaires.

C'est pourquoi, après plusieurs mois de réflexion et d'étude, le Conseil municipal, par délibération en date du 22 avril 2014, avait approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique administratif et ses éléments substantiels, d'une part, avait retenu la société Chloé comme emphytéote d'autre part. Vous disposez en pièce jointe du bail actuel.

La S.A.R.L. Chloé, représentée par M. Alain BARBIER et Mme Laurence DUPREZ, a notamment réalisé la rénovation de la piscine, créé de nouveaux hébergements ; le chiffre d'affaires a connu une conséquente progression.

La S.A.R.L. est devenue une S.A.S.U. avec M. BARBIER comme seul associé.

Monsieur BARBIER souhaite à présent prendre du recul et des contacts ont alors été engagés avec M. et Mme ZEICHNER Laurent et Brigitte.

Ces derniers ont exploité pendant dix ans un camping à Autrans, dans le Vercors, qu'ils ont bien développé ; ils ont cédé l'affaire à l'automne 2022.

Leur projet est d'acquérir la société Chloé et de reprendre l'exploitation du camping de Boÿse dès ce printemps. Leur souhait est de conserver l'esprit que M. BARBIER et Mme DUPREZ ont mis en œuvre, avec un camping nature, familial, avec des prestations de qualité.

Ils ont également prévu des investissements à hauteur de 600 000 € dans les cinq prochaines années :

- Couverture de la piscine (structure légère)
- Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la piscine (en remplacement de l'installation au gaz)
- Augmentation du nombre d'hébergements pour sécuriser le chiffre d'affaires
- Proposer de nouvelles prestations annexes

Un avenant au bail est nécessaire afin d'intégrer des modifications au contrat initial.

- Le bail est consenti pour une nouvelle durée de 50 années à compter du 1^{er} avril 2023
- La réserve de jouissance liée à la piscine n'a plus lieu d'être (disposition transitoire de 2014 à 2016 dans l'attente de l'ouverture du centre aquatique intercommunal)
- Redevance : il est maintenu une part fixe et une part variable. Mais la part fixe est augmentée de 1 000 € et la part variable sera de 5 % du chiffre d'affaires hébergements (hors prestations externes).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces dispositions et d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail avec la société Chloé, et tous documents afférents. »

Souvenez-vous comment était la piscine avant et ce qu'elle est maintenant. Il y avait également nos petits chalets avant qui sont toujours là, d'ailleurs j'ai vu les repreneurs, ils sont très contents des petits chalets encore en état, on les avait construits il y a 15 ans. Un sanitaire est en état, il avait également été refait début des années 2000, je pense en 2007. C'est Thierry Roze, qui était au Conseil, qui s'en était occupé.

Mme Bailly.- En 2008, il a été élu, j'ai fait le premier mandat avec lui.

Mme Delacroix.- Oui, il s'occupait de la piscine.

M. le Maire.- M. Barbier, le gérant, souhaite à présent prendre du recul. Mais Madame Duprez n'est pas dans l'affaire.

C'est M. et Mme Zeichner Laurent et Brigitte qui reprennent l'affaire. Ils ont été rencontrés en mairie.

Laurence Duprez et Alain Barbier tenaient à remettre cette affaire à des personnes qui ont le même esprit.

Car ils ont été extrêmement sollicités, notamment par des grands groupes comme Capfun, qui voulaient venir à Champagnole. Ils ont donc rencontré M. et Mme Zeichner qui, eux, tenaient un petit camping à Autrans, dans le Vercors et c'est un camping exploité été comme hiver du fait du ski. Ils souhaitaient donc trouver un camping plus grand et ont vendu leur camping d'Autrans pour se mettre en quête d'un autre camping. Ils ont la même vision des choses, on va dire, qu'Alain Barbier et Laurence Duprez. Mais c'est pour ça qu'ils souhaitent conserver le même esprit. On les a donc rencontrés, ils veulent un camping familial. Ils ont prévu également des investissements dont la couverture de la piscine. Ils pensent qu'il faut pouvoir fonctionner même par temps de pluie donc il conviendrait de couvrir la piscine avec une couverture simple. Mais pas une piscine couverte comme celle faite par la Communauté de Communes.

Il faudrait aussi installer une pompe chaleur pour le chauffage de la piscine.

Avec le même type d'hébergements investis par Laurence Duprez et Alain Barbier. Vous savez ils ont des super tentes bien aménagées.

Ils nous demandent de repartir à zéro avec un bail emphytéotique pour 50 ans. Vous croyez que dans 50 ans, ce type de tourisme va perdurer ? Ils m'ont dit pourquoi pas, ça fait 50 ans que ça dure. Ils ont une fille d'une vingtaine d'année, qui reprendrait peut-être plus tard. Vu les investissements qu'ils vont faire, ça serait plutôt intéressant.

Il faut enlever la réserve de jouissance liée à la piscine car quand les prédécesseurs l'ont pris, la piscine intercommunale n'était pas encore ouverte. C'est pour ça qu'il y avait toujours un droit d'entrée à la piscine.

La redevance : ils nous demandent de modifier la redevance mais ça reviendra au même.

On augmente la part fixe car on va baisser le chiffre d'affaires, c'est-à-dire que là on prenait 5 % sur le pain, qu'ils revendaient au prix qu'ils achetaient, et un tas de fournitures qui revendent au même prix qu'ils achètent. Il y a très très peu de marge. Ça représente donc 20 000 € sur le chiffre d'affaires, donc à 5 % ça faisait 1 000 €. On baisse donc là-dessus de 1000 € et on augmente de 1 000 € la part fixe.

Par exemple, l'an dernier, c'est 33 000 € de redevance versée.

Du fait de la fermeture également de Chalain, Alain Barbier m'a dit qu'il n'avait jamais eu autant de réservation au mois de janvier que cette année. Donc les Hollandais ne pourront pas se passer de venir en vacances chez nous. Les réservations ont vraiment augmenté en janvier.

M. Tissot.- 37 000 € pour 2022.

M. le Maire.- Ah c'est 2021, je n'avais pas vu, pardon. 37 000 € ? Oui, ça augmente !

Les 4 premières années, c'était un peu minoré afin qu'ils puissent se lancer. Vous voyez le chiffre d'affaires est en constante augmentation, sauf pour l'année du Covid.

M. Tissot.- On se rappelle qu'en 2021 en plus, la météo n'était pas bonne.

M. le Maire.- On change donc de système de redevance, on refait un bail emphytéotique qui repart pour 50 ans, on retire la réserve de jouissance liée à la piscine car nous n'en avons plus besoin du tout. On abaisse le chiffre d'affaires de 20 000 € en enlevant fournitures externes et on augmente de 1 000 € la part fixe afin de compenser.

Avez-vous des questions ?

Pas de question.

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
(Unanimité).

Je vous remercie.

On en arrive aux questions diverses.
Pas de questions diverses.

Informations diverses

M. le Maire.- J'ai plusieurs dates à vous communiquer donc tous à vos agendas !

- Vendredi 3 mars à 20 H : concert cabaret de l'École Municipale de Musique à l'Oppidum.

- Mercredi 8 mars 9 H 30 - 18 H : Journée de prévention du cancer colorectal et des maladies du côlon.

Ghislaine, tu peux nous en dire plus ?

Mme Benoit.- Oui journée de prévention du cancer colorectal.

Il y aura donc une structure gonflable géante qui représente un intestin de 12 mètres.
On peut aller à l'intérieur et ils vont vous expliquer.

C'est beaucoup de prévention par rapport au dépistage, sur les tests, sur la nutrition.

Il y aura Oncodoubs, plus le sport.

Il y aura aussi une conférence l'après-midi, par le Professeur BOSSET qui aura lieu à 15 H jusqu'à 16H – 16H15.

Il y aura une marche encadrée par Éliane Vuillemin du Club Rando.

C'est très symbolique, on fait le tour de la rue qui descend par les bords de l'Ain et on remonte. Ça fait à peu près 3km, ça sera à 13H30. Venez si vous voulez avoir des informations sur le dépistage du cancer colorectal.

M. Cusenier.- Il n'y a pas quelque chose à Dole déjà ?

Mme David Rousseau.- Non, ils ont annoncé mais c'est une erreur.

M. le Maire.- Non c'est une erreur, c'est à Champagnole.

Mme Benoit.- À savoir que c'est un cancer qui fait 44 000 cas par an et il y a 17 000 décès quand même. Il touche aussi bien les femmes que les hommes.

M. le Maire.- Vous êtes tous conviés à passer là-bas.

- Dimanche 19 mars 11 H : Cérémonie du Cessez le Feu en Algérie

Rendez-vous à 10 H 45 à Belle-Frise

C'est juste un petit défilé qui va de Belle-Frise au monument.

On ne monte pas la Grande Rue.

- Samedi 25 mars : Carnaval

M. Dussouillez.- Oui il faut s'inscrire pour le soir. Vous avez reçu un mail d'ailleurs.

M. le Maire.- Il faut s'inscrire pour le soir, pour le repas où on est généralement 450 à l'Oppidum à manger, avec spectacle. C'est toujours une bonne soirée festive.

- Mardi 28 mars : après-midi récréatif à l'Oppidum. C'est cabaret encore cette année.
David, Comment ça se passe ?

M. Dussouillez.- Il faut s'inscrire aussi. Et cette année, les gens doivent s'inscrire et prendre un ticket à l'accueil de la mairie car c'était un peu compliqué. Pour rentrer, les gens auront un ticket cette année sinon ils ne pourront pas rentrer. Car en plus, on atteint facilement les 500 personnes.

Voici les dates des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 13 avril
- Mardi 23 mai avec vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats.
- Mardi 27 juin ou mardi 4 juillet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21H05.

Le Secrétaire de Séance,



Victor POUX

Le Maire,



Guy SAILLARD